

Règlement Général 2011

1 - Organisation horaires :

Départs et arrivées devant le relais de la Côte de Beauté.

Parcours sur route bitumée sur front de mer et forêt de Suzac.

9 H 00 : 5 km course et 5 km marche. 1 aller-retour de 5 km.

9 H 30 : 10 km.2 allers-retours (challenge Colette Besson). Ces 3 épreuves sont ouvertes à tous, hommes et femmes, nés en 1995 et avant.

10 H 45 : courses jeunes 2 km 100 benjamines et minimes, nées entre 1996 et 1999
1 km poussins et éveil athlétique, nées 2000 et 2005

2 - Accueil et engagement :

Dossards et engagement sur place à partir de 7 h 30 devant le relais de la Côte de Beauté.

Engagements par correspondance : voir le bulletin d'engagement.

Une permanence sera assurée les mercredi 6, jeudi 7, vendredi 8, et samedi 9 juillet 2011

De 18 h 30 à 20 h 00 devant le relais de la Côte de Beauté.

Courses jeunes : engagements sur place et gratuits.

3 - Classements et récompenses :

Chronométrage électronique des 5 km et 10 km. Souvenirs à tous les arrivants

A partir de 11 h 45 : récompenses individuelles pour chaque course.

Challenge Colette Besson : récompenses spéciales pour les 10 premières féminines au scratch.

4 - ATTENTION :

Les bulletins d'engagement doivent être accompagnés des documents suivants :

- Soit la photocopie de la licence FFA 2011 y compris sports loisirs (option running) et pass'running
- Soit un certificat de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie certifiée par l'intéressé.

5 - Divers :

Organisation assurée pour les risques civils, il est recommandé aux non-licenciés FFA de s'assurer personnellement.

6 - Résultats disponibles :

www.chronosport.com, www.challengedupaysroyannais.info, www.ententersgathletisme.e-monsite.com

7 - Challenge Colette Besson : 6 années

Challenge disputé dans le cadre des 10 km et exclusivement pour les athlètes féminines.

Un trophée commémoratif récompensera l'athlète ayant remporté l'épreuve 3 fois consécutives ou non.

Un trophée souvenir et une récompense spéciale pour les 10 premières féminines au scratch.

Pas de cumul des récompenses obtenues dans le cadre du challenge et du classement par catégories.

8 - Renseignements :

Mr Mario Gaillot 06 20 41 16 81 – royanstgeorges@wanadoo.fr